

CGV-000527

UNIVERSITÉ DE MONCTON

146e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 26 mai 2000 de 19 h à 21 h 40

Le 27 mai 2000 de 8 h 30 à 15 h 32

Club de l'âge d'or

Shippagan

PRÉSENCES

Bernard Beaudin Extérieur des régions
Georges Bouchard Extérieur des régions
Annette M. Boucher Atlantique (N.-É.)
Laurie Boucher Sud-Est
René Boudreau Étudiant (Moncton)
Marcel Bujold Extérieur du N.-B. (Gaspé)
Jeannot Castonguay Nord-Ouest
Rino Castonguay Association des anciens, anciennes, amis et amies (Edmundston)
Annie Chiasson Étudiante (Shippagan)
Gilles J. Godbout Nord-Ouest
Thérèse Landry-Martin Association des anciens, anciennes, amis et amies (Moncton)
Lucie Lavigne Nord-Ouest
Soeur Édith Léger Sud-Est
Alida Léveillé-Brown Nord-Est
Bélonie Mallet Nord-Est
Yves Martin Professeur (Edmundston)
Yanick Pagé Extérieur du N.-B. (Montréal)
Mildred Pinet Association des anciens, anciennes, amis et amies (Shippagan)
André G. Richard Sud-Est
Jean-Bernard Robichaud, recteur U de M
Dennis Savoie, président Extérieur des régions

Invités et invitées

Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications Moncton
Armand Caron, vice-recteur Shippagan
Lucille Collette, vice-rectrice, administration et ressources humaines (VRARH) U de M
Yvon Fontaine, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER) U de M

Roger Gervais, vice-recteur Edmundston
Colette Landry Martin, directrice générale de l'Éducation permanente (DGEP) U de M
Line Leduc, secrétaire des instances Moncton
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée Moncton
Claudette Thériault, présidente du Comité consultatif des femmes Moncton
Viateur Viel, directeur général intérimaire des services universitaires (DGSU) Moncton

ABSENCES MOTIVÉES : Greg Allain, Jean-Paul Arsenault, Antonine Maillet, Frédéric Soucy et Jocelyne Vienneau

ABSENCE : Lionel Dionne

TABLE DES MATIÈRES Page

Le 26 mai, 19 h

| | |
|---|----|
| 1. OUVERTURE | 5 |
| 2. MINUTE DE RECUEILLEMENT | 5 |
| 3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES | 5 |
| 4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION | 5 |
| 5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE | 5 |
| 6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR. | 5 |
| 7. CORRESPONDANCE | 5 |
| 7.1 Lettre de Louise Imbeault, candidate au rectorat | 5 |
| 8. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-991211, CGV-000323 ET CGV-000402 | 6 |
| 9. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX | 6 |
| 9.1 CGV-991211 | 6 |
| 9.1.1 (10) Rapport du Comité sur le développement | 6 |
| 9.2 CGV-000402 | 6 |
| 10. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-000125, CEX-000320 ET CEX-000509 | 6 |
| 11. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX) | 6 |
| 11.1 CEX-000320 | 6 |
| 11.1.1 Campus de Moncton - année sabbatique | 6 |
| 11.1.2 Campus de Moncton - bourses de recrutement | 7 |
| 11.1.3 Campus de Moncton - congés sans solde | 7 |
| 11.1.4 Campus de Shippagan - congé sans solde | 8 |
| 11.2 CEX-000509 | 8 |
| 11.2.1 Jugement Deschênes | 8 |
| 11.2.2 Notice biographique des membres | 8 |
| 11.2.3 Restructuration | 8 |
| 12. SUIVI DES RÉUNIONS DU SÉNAT SAC-991203 (SUITE) ET SAC-000503 | 9 |
| 12.1 SAC-991203 (suite) | 9 |
| 12.1.1 Évaluation des programmes en études françaises | 9 |
| 12.2 SAC-000503 | 10 |

- 12.2.1 Nom du Département de physique 10
- 12.2.2 Science infirmière - contingentement 11
- 12.2.3 Première année de génie à Edmundston 11
- 12.2.4 Nom de l'École d'éducation physique et de loisir 11
- 13. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-001027, CCJ-000208 ET CCJ-000221 11
- 14. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CCJ) 11
- 14.1 CCJ-000208 11
- 14.1.1 Maîtrise en sciences forestières 11
- 14.1.2 Baccalauréat en gestion de l'information 12
- 14.2 CCJ-000221 13
- 14.2.1 Programme articulé de Baccalauréat en intervention touristique appliquée 13
- 14.2.2 Certificat en sécurité et hygiène au travail 13
- 14.2.3 Programme articulé de Baccalauréat ès sciences en techniques de laboratoire médical 14
- 14.2.4 Certificat en gestion des services financiers 14
- 14.2.5 Maîtrise en droit 14
- 15. LETTRE DE LOUISE IMBEAULT, CANDIDATE AU RECTORAT 15
- 16. AJOURNEMENT 15

Le 27 mai, 8 h 30

- 17. OUVERTURE 16
- 14. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CCJ) (suite) 16
- 14.2 CCJ-000221 (suite) 16
- 14.2.6 Politique d'évaluation des programmes : calendrier d'évaluation 16
- 18. RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DE RETRAITE 17
- 18.1 Régime de pension du personnel de soutien, techniciennes, techniciens, personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton - retraite anticipée 17
- 18.2 Entente entre l'Université de Moncton et l'Université Laval 17
- 19. ENTENTES COLLECTIVES - RATIFICATION 17
- 20. BUDGET 2000-2001 18
- 21. BUDGET 2000-2001 DU CENTRE DE CONSERVATION DES SOLS ET DE L'EAU POUR L'EST DU CANADA 20
- 22. NOMINATIONS 20
- 22.1 Directrice ou directeur de l'École de kinésiologie et de récréologie 20
- 22.2 Directrice ou directeur de l'École de génie 20
- 22.3 Doyenne ou doyen de l'École de droit 20
- 22.4 Doyenne ou doyen de la Faculté des sciences 21
- 22.5 Doyenne ou doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche 21
- 22.6 Vice-rectrice ou vice-recteur du Campus de Shippagan 21
- 22.7 Rectrice ou recteur 22
- 23. RESTRUCTURATION 23
- 24. COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE 23
- 25. RAPPORT DU RECTEUR 23
- 26. AFFAIRES NOUVELLES 24

26.1 Successeur du VRER 24

26.2 Centre de recherche au Nouveau-Brunswick et Charte de l'Université 24

26.3 FÉÉCUM 24

27. PROCHAINE RÉUNION 25

28. CLÔTURE 25

DOCUMENTS 26

Document A : Ordre du jour A(1)

Document B : Lettre de Louise Imbeault B(1-2)

Document C : Procès-verbal CCJ-991027 C(1-8)

Document D : Procès-verbal CCJ-000208 D(1-4)

Document E : Procès-verbal CCJ-000221 E(1-4)

Document F : Recommandations des comités de retraite F(1)

Document G : Ententes collectives G(1-2)

Document H : Budget 2000-2001 du Centre de conservation des sols et de l'eau pour l'est du Canada H(1)

Document I : Budget 2000-2001 I(1-47)

Document J : Rapport du recteur J(1-48)

Nota bene :

1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante:

<http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>

3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version *complète* ou se procurer une photocopie des annexes à la Direction générale des services universitaires.

Le 26 mai 2000, 19 h

1. OUVERTURE

Le président commence la réunion à 19 h 14 et souhaite la bienvenue aux membres. (Le président donne la liste des personnes excusées.)

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président invite les membres à se recueillir, à penser aux étudiantes et étudiants qui viennent de recevoir leur diplôme de l'Université de Moncton et à qui il souhaite une carrière fructueuse, et à penser également aux personnes suivantes qui sont décédées récemment : Stella Cormier, secrétaire au vice-rectorat à l'administration pendant

plusieurs années; Mariette Lupien, directrice du Service des stages à la Faculté des sciences de l'éducation de 1973 à 1996; André Volpé, fils du professeur Yves Volpé du Campus d'Edmundston; Yvon Bérubé, conjoint de Mona Chamberlain, professeure au Campus de Moncton, et frère de Rhéal Bérubé, ex-directeur du Bureau du développement; Anne Hébert, titulaire (1989) d'un doctorat honorifique de l'Université; Clovis Benoit, frère de Paul-Émile Benoit, directeur du Service des communications; Docithé Mallet, titulaire (1983) d'un doctorat honorifique de l'Université.

3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : Annie Chiasson, étudiante (Shippagan); Yves Martin, professeur (Edmundston); Frédéric Soucy, étudiant (Edmundston); Claudette Thériault, présidente du Comité des femmes (Moncton).

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire des instances confirme la régularité de la convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire des instances.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Un point est ajouté à l'ordre du jour : recommandations des comités de retraite.

R : 01-CGV-000527

Jeannot Castonguay, appuyé par Marcel Bujold, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié. »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

Voir le Document B, p. 1-2

7.1 Lettre de Louise Imbeault, candidate au rectorat

R : 02-CGV-000527

Jeannot Castonguay, appuyé par Lucie Lavigne, propose :

« Que ce point soit traité immédiatement avant l'ajournement, en présence des membres seulement. »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

8. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-991211, CGV-000323 ET CGV-000402

R : 03-CGV-000527

Alida Léveillée-Brown, appuyée par Mildred Pinet, propose :

« Que les procès-verbaux CGV-991211, CGV-000323 et CGV000402 soient adoptés. »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CGV)

9.1 CGV-991211

9.1.1 (10) Rapport du Comité sur le développement

La VRARH précise qu'elle a fait le suivi concernant les dépenses engagées par la campagne Impact. Elle a examiné le dossier avec le président du Comité, Claude Savoie, qui s'est dit satisfait du résultat de cet examen.

9.2 CGV-000402

Le président remercie André Richard, qui a présidé une partie de cette réunion.

10. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-000125, CEX-000320 ET CEX-000509

R : 04-CGV-000527

Bélonie Mallet, appuyé par Laurie Boucher, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive les procès-verbaux CEX-000125, CEX-000320 et CEX-000509. »

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

11. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)

11.1 CEX-000320

11.1.1 *Campus de Moncton - année sabbatique*

R : 05-CGV-000527

Bernard Beaudin, appuyé par Édith Léger, propose :

« *Que, conformément aux stipulations de l'article 27 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université intitulé Années sabbatiques, et compte tenu des objectifs visés par cet article, une année sabbatique de type B soit accordée au professeur **Pandurang Ashrit** (Département de physique) pour la période du 1er janvier 2001 au 31 août 2001.* »

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

11.1.2 *Campus de Moncton - bourse de recrutement*

R : 06-CGV-000527

Laurie Boucher, appuyé par René Boudreau, propose :

« *Que, conformément aux stipulations de l'article 14 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université intitulé Engagement d'une personne ayant obtenu une bourse de recrutement, et compte tenu des objectifs visés par cet article, une bourse d'études (10 000 \$) soit accordée à **Natalie Carrier** (École de nutrition et d'études familiales) pour l'année universitaire 2000-2001 (du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001) afin de lui permettre d'entreprendre les études nécessaires à l'obtention d'un doctorat.* »

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

11.1.3 *Campus de Moncton - congés sans solde*

R : 07-CGV-000527

Alida Léveillée-Brown, appuyée par Thérèse Landry-Martin, propose :

« *Que, conformément aux stipulations du paragraphe 26.23 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université intitulé Autres congés, et compte tenu des objectifs visés par ce paragraphe, le congé sans solde accordé au professeur **Roger Bilodeau** (École de droit) soit renouvelé pour l'année universitaire 2000-2001 (du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001), sans possibilité d'une prolongation pour une troisième année consécutive.* »

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

R : 08-CGV-000527

Laurie Boucher, appuyé par Mildred Pinet, propose :

« *Que, conformément aux stipulations du paragraphe 26.23 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université intitulé Autres congés, et compte tenu des objectifs visés par ce paragraphe, un congé sans solde soit accordé au professeur **Richard Bouchard** (École de droit) pour l'année universitaire 2000-2001, soit pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001.* »

Un membre souhaite savoir s'il existe une politique régissant les congés sans solde qui permettent un retour à la profession. Le VRER précise qu'il n'existe pas de politique, mais qu'il y a une pratique, à l'Université : l'unité concernée est consultée et l'évaluation des demandes est faite en fonction de l'intérêt de l'unité et de l'Université. Le VRER indique par ailleurs que, lorsque le congé est terminé, il n'y a pas de rapport et d'évaluation officielle qui sont requis (contrairement aux années sabbatiques, par exemple, qui sont régies par convention). Cependant, la doyenne ou le doyen de l'unité fait une certaine évaluation du dossier.

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

R : 09-CGV-000527

Thérèse Landry-Martin, appuyée par Édith Léger, propose :

« *Que, conformément aux stipulations du paragraphe 26.23 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université intitulé Autres congés, et compte tenu des objectifs visés par ce paragraphe, un congé sans solde soit accordé au professeur **Gaëtan Losier** (Département de psychologie) pour l'année universitaire 2001-2002, soit pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002.* »

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

11.1.4 ***Campus de Shippagan - congé sans solde***

R : 10-CGV-000527

Bélonie Mallet, appuyé par Marcel Bujold, propose :

« *Que, conformément aux dispositions de l'article 41 de l'entente collective entre l'APPUMAS et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, un congé sans solde soit accordé au professeur **Jean-Marc Roy** (secteur sciences) pour l'année universitaire 2000-2001, soit du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, afin de lui permettre de poursuivre ses études doctorales en statistique à l'Université de Toronto.* »

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

11.2 **CEX-000509**

11.2.1 *Jugement Deschênes*

Le recteur informe les membres que le jugement Deschênes fournit des précisions sur les pouvoirs respectifs du Conseil et du Sénat, et que les Statuts et règlements devraient être revus en conséquence. Une proposition en ce sens sera soumise aux membres lors de l'assemblée annuelle, en septembre.

11.2.2 *Notice biographique des membres*

Le président précise qu'une recommandation du CEX suggère que seul le nom des membres soit fourni, lorsque des demandes proviennent de l'extérieur. Un membre indique que, l'administration prenant d'abord connaissance de la correspondance adressée aux membres, il est déjà arrivé qu'une note du recteur soit annexée à une lettre qu'une association étudiante souhaitait leur faire parvenir. Le recteur souligne qu'il convient que la possibilité, pour l'administration ou le recteur, de communiquer avec le Conseil ne soit pas limitée.

11.2.3 *Restructuration*

Le VRER présente aux membres les raisons pour lesquelles le CEX a accepté 1) qu'il y ait dérogation à la Politique de sélection des cadres en ce qui touche les comités de sélection (échancier et formation); 2) que la mise en oeuvre des deux nouvelles facultés soit reportée.

R : 11-CGV-000527

Marcel Bujold, appuyé par Jeannot Castonguay, propose :

« Que, exceptionnellement, il y ait dérogation à la Politique de sélection des cadres, c'est-à-dire que

1. l'échéancier, pour la formation du comité, soit de six mois (au lieu de neuf mois);

2. le comité de sélection soit constitué de la façon suivante : chacune des quatre unités de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires nomme une professeure ou un professeur et les trois membres devant former le comité sont déterminés par tirage au sort, et chacune des deux unités de la Faculté des arts et des sciences sociales nomme deux professeures ou professeurs et les trois membres devant former le comité sont déterminés par tirage au sort. »

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

R : 12-CGV-000527

Édith Léger, appuyée par Alida Léveillé-Brown, propose :

« Que la date de mise en oeuvre des deux nouvelles facultés soit reportée du 1er juillet 2000 au 1er janvier 2001. »

En réponse à un membre qui s'interroge sur le coût de ce report, le VRER indique que les économies, pour 2001-2002, seront moins importantes que prévu.

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

12. SUIVI DES RÉUNIONS DU SÉNAT SAC-991203 (SUITE) ET SAC-000503

12.1 SAC-991203 (suite)

12.1.1 *Évaluation des programmes en études françaises*

Le VRER présente les grandes lignes du rapport d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en études françaises.

R : 13-CGV-000527

Lucie Lavigne, appuyée par Jeannot Castonguay, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les recommandations formulées par le VRER à la suite de l'évaluation externe des programmes de maîtrise et de doctorat offerts au Département d'études françaises, c'est-à-dire :

1. Que l'Université, en collaboration avec la Faculté des arts, fasse un examen sérieux de la distribution actuelle des ressources afin de trouver des solutions permettant de pallier les besoins décelés dans le Rapport d'évaluation.

2. Que la Faculté des arts, en collaboration avec le Département d'études françaises, en tenant compte des suggestions contenues dans le Rapport d'évaluation ainsi que des ressources financières disponibles,

2.1 effectue les changements appropriés aux programmes d'études françaises quant aux profils des programmes, à leur identité propre ainsi qu'aux conditions d'admission et les présente aux autorités compétentes de l'Université pour leur approbation;

2.2 fasse les recommandations appropriées en ce qui concerne la création d'un regroupement quelconque de chercheuses et chercheurs en études littéraires et les présente aux autorités compétentes de l'Université pour leur approbation.

3. Que la FESR, en collaboration avec les unités académiques où il existe des programmes de 3e cycle, pour approbation par les autorités compétentes de l'Université,

3.1 révisé les règlements universitaires ayant trait aux exigences des examens de synthèse, aux exigences des thèses de maîtrise et de doctorat et à l'appellation des mémoires et des thèses;

3.2 élabore une politique relativement aux bourses pour les études supérieures. »

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

12.2 SAC-000503

12.2.1 Nom du Département de physique

R : 14-CGV-000527

Bernard Beaudin, appuyé par Jeannot Castonguay, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte que le nom du Département de physique devienne **Département de physique et d'astronomie**. »

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

12.2.2 Science infirmière - contingentement

Le VRER indique que, compte tenu de la pénurie de personnel infirmier, le Sénat académique a accepté que le contingentement des admissions en science infirmière, pour l'année 2000-2001 aux campus de Shippagan et d'Edmundston, passe de 35 à 42. Il s'agit d'une mesure temporaire; ce dossier sera réexaminé l'an prochain. Malgré cette hausse du contingentement, le Campus de Shippagan ne pourra accepter toutes les demandes d'admission; les personnes qui ne sont pas admises seront invitées à s'inscrire au Campus de Moncton.

12.2.3 Première année de génie à Edmundston

Le VRER informe les membres que la première année des programmes de génie sera offerte au Campus d'Edmundston.

12.2.4 Nom de l'École d'éducation physique et de loisir

R : 15-CGV-000527

Marcel Bujold, appuyé par Édith Léger, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la modification du nom de l'École d'éducation physique et de loisir, qui deviendra **École de kinésiologie et de récréologie**. »

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

**13. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-991027, CCJ-000208 ET
CCJ-000221**

Voir le Document C, p. 1-8; le Document D, p. 1-4; le Document E, p. 1-4

R : 16-CGV-000527

Laurie Boucher, appuyé par Rino Castonguay, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive les procès-verbaux CCJ-991027, CCJ-000208 et CCJ-000221. »

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

14. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CCJ)

14.1 CCJ-000208

14.1.1 Maîtrise en sciences forestières

Le VRER mentionne que cette proposition fait suite à diverses études visant à déterminer notamment 1) les ressources requises par le programme; 2) l'interprétation des clauses de la Charte qui permettrait au Campus d'Edmundston d'offrir ce programme de maîtrise. Ce dernier point a été soumis à un conseiller juridique.

R : 17-CGV-000527

Lucie Lavigne, appuyée par Rino Castonguay, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du programme de Maîtrise en sciences forestières, à condition que la subvention (pour une période de cinq ans) demandée à Patrimoine canadien par l'Université lui soit accordée. Ce programme, qui relèverait de la FESR, entrerait en vigueur en juillet 2000 et serait offert au Campus d'Edmundston. »

Note : Cette proposition a été légèrement modifiée.

Discussion

• Certains membres considèrent que la proposition ne devrait pas indiquer explicitement la source de financement externe. Il reste que l'implantation du programme est conditionnelle à l'obtention de ce financement, que le budget du programme, pour les premières années, est établi en fonction de cette subvention et que plusieurs propositions de création de programmes, jusqu'à maintenant, prévoyaient la condition du financement approprié.

• Un membre se demande si ce programme s'inscrit dans le plan de développement de l'Université et suggère, si c'est le cas, que les futures propositions de création de programmes en fassent mention. Il indique par ailleurs que l'interprétation de la Charte telle que fournie par l'avis juridique lui pose problème.

Texte de la proposition modifiée (R : 17-CGV-000527)

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du programme de Maîtrise en sciences forestières, à condition qu'un financement de source externe (pour une période de cinq ans) soit accordé à l'Université. Ce programme, qui relèverait de la FESR, entrerait en vigueur en juillet 2000 et serait offert au Campus d'Edmundston. »

Vote sur R17 (modifiée) Pour 18 Contre 0 Abstentions 2 ADOPTÉE

14.1.2 Baccalauréat en gestion de l'information

Le VRER précise que la création de ce programme s'inscrit dans le plan de développement que le Campus de Shippagan a soumis aux instances.

R : 18-CGV-000527

Bernard Beaudin, appuyé par Bélonie Mallet, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création, dès mai 2001, du baccalauréat en gestion de l'information (options coop et non coop) au Campus de Shippagan. »

Vote sur R18 unanime ADOPTÉE

R : 19-CGV-000527

Édith Léger, appuyée par Mildred Pinet, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte l'abolition du programme de techniques de bureau (les dernières inscriptions auront lieu en septembre 2000 et l'abolition sera en vigueur lorsque les dernières personnes inscrites auront rempli les exigences du programme ou, au plus tard, en 2003).»

Vote sur R19 unanime ADOPTÉE

14.2 CCJ-000221

14.2.1 Programme articulé de Baccalauréat en intervention touristique appliquée

Le VRER mentionne que la CESPМ encourage les collèges et universités à s'associer pour offrir des programmes articulés.

R : 20-CGV-000527

Georges Bouchard, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du programme articulé de Baccalauréat en intervention touristique appliquée. »

Vote sur R20 unanime ADOPTÉE

14.2.2 Certificat en sécurité et hygiène au travail

R : 21-CGV-000527

Thérèse Landry-Martin, appuyée par Marcel Bujold, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du Certificat en sécurité et hygiène au travail, incluant la création de onze cours : CSHT 1103, CSHT 1203, CSHT 2203, CSHT 2213, CSHT 2223, CSHT 2233, CSHT 3243, CSHT 3253, CSHT 3323, CSHT 3343 et CSHT 3353. »¹

Vote sur R21 unanime ADOPTÉE

14.2.3 Programme articulé de Baccalauréat ès sciences en techniques de laboratoire médical

R : 22-CGV-000527

Bélonie Mallet, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du programme articulé de Baccalauréat ès sciences en techniques de laboratoire médical, incluant la création de cours TLMD réservés aux étudiantes et aux étudiants inscrits à ce programme. »

Vote sur R22 unanime ADOPTÉE

14.2.4 Certificat en gestion des services financiers

R : 23-CGV-000527

Bélonie Mallet, appuyé par Bernard Beaudin, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du Certificat en gestion des services financiers, incluant la création du cours ADFI 2502, Analyse financière personnelle. »¹

Vote sur R23 unanime ADOPTÉE

14.2.5 *Maîtrise en droit*

Le VRER explique aux membres les raisons qui ont amené l'École de droit à proposer la création d'un programme de maîtrise.

R : 24-CGV-000527

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Annette M. Boucher, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du programme de maîtrise en droit (LL.M.)* »

Discussion

- En réponse à un membre qui s'interroge sur l'existence, à l'École, d'un fonds de dotation, le VRER précise que ce fonds a été créé à partir des sommes accordées par Patrimoine canadien au CICLEF.
- Un membre se demande si le corps professoral, en raison de sa taille, est en mesure de répondre aux exigences qu'entraîne un programme de maîtrise (enseignement, encadrement, etc.). Il s'interroge également sur le fait que le programme proposé soit une maîtrise générale plutôt que thématique.
- Un membre souhaite savoir si le fait de puiser dans le fonds de dotation, pour offrir le programme, aura un effet sur les bourses accordées aux étudiantes et aux étudiants.

Vote sur R24 Pour 18 Contre 1 Abstention 1 ADOPTÉE

Georges Bouchard demande que son vote contre la proposition soit inscrit.

15. LETTRE DE LOUISE IMBEAULT, CANDIDATE AU RECTORAT

Note : Ce point est traité en présence des membres seulement.

R : 25-CGV-000527

Georges Bouchard, appuyé par Bélonie Mallet, propose :

« *Que la demande de Louise Imbeault de rencontrer le Conseil ne soit pas acceptée.* »

Il y a discussion.

Vote sur R25 unanime ADOPTÉE

16. AJOURNEMENT

La séance est ajournée à 21 h 40.

Le 27 mai 2000, 8 h 30

PRÉSENCES

Bernard Beaudin Extérieur des régions
Georges Bouchard Extérieur des régions
Annette M. Boucher Atlantique (N.-É.)
Laurie Boucher Sud-Est
René Boudreau Étudiant (Moncton)
Marcel Bujold Extérieur du N.-B. (Gaspé)
Jeannot Castonguay Nord-Ouest
Rino Castonguay Association des anciens, anciennes, amis et amies (Edmundston)
Annie Chiasson Étudiante (Shippagan)
Lionel Dionne Professeur (Shippagan)
Gilles J. Godbout Nord-Ouest
Thérèse Landry-Martin Association des anciens, anciennes, amis et amies (Moncton)
Lucie Lavigne Nord-Ouest
Soeur Édith Léger Sud-Est
Alida Léveillé-Brown Nord-Est
Bélonie Mallet Nord-Est
Yves Martin Professeur (Edmundston)
Yanick Pagé Extérieur du N.-B. (Montréal)
Mildred Pinet Association des anciens, anciennes, amis et amies (Shippagan)
André G. Richard Sud-Est
Jean-Bernard Robichaud, recteur U de M
Dennis Savoie, président Extérieur des régions
Frédéric Soucy Étudiant (Edmundston)

Invités et invitées

Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications Moncton
Armand Caron, vice-recteur Shippagan
Lucille Collette, vice-rectrice, administration et ressources humaines (VRARH) U de M
Yvon Fontaine, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER) U de M
Roger Gervais, vice-recteur Edmundston
Colette Landry Martin, directrice générale de l'Éducation permanente (DGEP) U de M
Line Leduc, secrétaire des instances Moncton
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée Moncton
Claudette Thériault, présidente du
Comité consultatif des femmes Moncton
Viateur Viel, directeur général intérimaire des services
universitaires (DGSU) Moncton

ABSENCES MOTIVÉES : Greg Allain, Jean-Paul Arsenault, Antonine Maillet et Jocelyne Vienneau

17. OUVERTURE

La réunion se poursuit à 8 h 30.

14. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CCJ) (suite)

14.2 CCJ-000221 (suite)

14.2.6 *Politique d'évaluation des programmes : calendrier d'évaluation*

Le VRER indique que 1) une modification a été apportée au calendrier d'évaluation : les programmes de technique de l'information seront évalués en 2000-2001; 2) la politique, qui suppose que tous les cycles d'une même discipline sont évalués, exige du temps et entraîne des coûts. Les évaluations commenceront selon le calendrier prévu; cependant, s'il était impossible de trouver des fonds, le processus pourrait être ralenti.

R : 26-CGV-000527

Marcel Bujold, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs adopte le calendrier d'évaluation des programmes.* »

Vote sur R26 unanime ADOPTÉE

18. RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DE RETRAITE

Voir le Document F, p. 1

18.1 *Régime de pension du personnel de soutien, techniciennes, techniciens, personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton - retraite anticipée*

La VRARH mentionne que le Conseil a déjà adopté une recommandation semblable; cependant, le Comité de retraite propose que la mesure suggérée soit prolongée d'une année. Le Comité de placement n'a pas été saisi de cette nouvelle recommandation.

R : 27-CGV-000527

Georges Bouchard, appuyé par Gilles Godbout, propose :

« *Que l'étude de cette recommandation soit confiée au Comité de placement.* »

Vote sur R27 unanime ADOPTÉE

18.2 Entente entre l'Université de Moncton et l'Université Laval

R : 28-CGV-000527

André Richard, appuyé par Alida Léveillée-Brown, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs accepte l'entente de transfert entre l'Université de Moncton et l'Université Laval selon les mêmes critères déjà en vigueur entre l'Université de Moncton et le gouvernement du Québec.* »

Vote sur R28 unanime ADOPTÉE

19. ENTENTES COLLECTIVES - RATIFICATION

Voir le Document G, p. 1-2

La VRARH présente le contenu des ententes conclues entre l'Université et les syndicats suivants: l'AEUM, l'ATUM, l'APAPUM et l'APPUMAS.

R : 29-CGV-000527

Georges Bouchard, appuyé par Alida Léveillée-Brown, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs ratifie les ententes conclues entre l'Université de Moncton et les syndicats suivants : l'AEUM, l'ATUM, l'APAPUM et l'APPUMAS.* »

Vote sur R29 unanime ADOPTÉE

20. BUDGET 2000-2001

Voir le Document I, p. 1-47

La VRARH présente et commente le contenu du budget pour l'année 2000-2001: 1) principes directeurs; 2) analyse comparative des frais 2000-2001 et 1999-2000 (droits de scolarité, autres frais, logement); 3) subventions de fonctionnement; 4) revenus et dépenses pour les campus de Moncton, d'Edmundston et de Shippagan.

Principaux points de discussion

a) *Université de Moncton* 1) Il y a augmentation des frais reliés à l'étude des dossiers, au remplacement des cartes d'identité; il reste que ces frais, à l'Université, sont plus bas qu'ailleurs. 2) Un membre demande des précisions sur la provenance des sommes, à l'article « rénovations et équipement »; des explications sont fournies.

b) *Campus de Moncton* 1) Les instances concernées ont l'intention de trouver un commanditaire pour la lisseuse (zamboni); la présence de l'école de hockey constitue,

pour l'Université, une bonne publicité. 2) Les économies reliées à la restructuration ne peuvent être prises en compte pour l'instant. 3) L'augmentation, sous « autres » (dépenses au Campus de Moncton), est une mesure de prudence; par le passé, ces frais étaient sous-évalués.

c) *Campus d'Edmundston* 1) Il y a une diminution des dépenses, au secteur science infirmière, malgré l'augmentation du contingentement; une explication est fournie. 2) La diminution des dépenses reliées aux services aux étudiantes et aux étudiants s'explique par un déplacement de poste.

d) *Campus de Shippagan* 1) L'Éducation permanente est déficitaire, ce qui s'explique par divers facteurs; ce secteur est prioritaire au Campus, un plan d'action est prévu pour rentabiliser ses activités. 2) Il y a augmentation des dépenses reliées au vice-rectorat; une explication est fournie. 3) Le budget du Campus est déficitaire; des explications sont fournies. Les dépenses sont maintenues au strict minimum.

Un membre félicite la VRARH pour la clarté du budget présenté et la transparence des explications fournies. Il est précisé, par ailleurs, que les états financiers qui seront soumis, dans quelques mois, au Conseil permettront de faire le point sur les prévisions budgétaires.

R : 30-CGV-000527

Laurie Boucher, appuyé par Bernard Beaudin, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs adopte le budget 2000-2001 tel que présenté.* »

Un membre souligne que la hausse des droits de scolarité (10 %) est plus importante que prévu (8%).

P : 31-CGV-000527

René Boudreau, appuyé par Thérèse Landry-Martin, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs recommande au Comité de finance d'utiliser la subvention spéciale possible du gouvernement du Nouveau-Brunswick (si elle n'est pas liée), qui n'est pas prise en compte dans le budget, pour compenser directement l'augmentation prévue des frais de scolarité, afin de minimiser les conséquences négatives d'une telle hausse et de favoriser l'accès de toutes et de tous à l'Université.* »

Le proposeur précise que cette demande (c'est-à-dire que la subvention soit utilisée pour compenser la hausse) a été faite au ministre de l'Éducation.

Discussion

Bien que l'augmentation soit importante – les membres en conviennent – il serait difficile de rendre l'amendement opérationnel, puisqu'il ne s'agit pas de fonds permanents, qu'un rattrapage doit être fait en matière de droits de scolarité; il est préférable que les augmentations soient graduelles, ce qui est l'objectif visé. Le budget est défini en fonction de la réalité. Il a beaucoup été question de parité : ce concept englobe aussi les droits de scolarité.

Vote sur P31 Pour 3 Contre 19 Abstention 0 REJETÉE

P : 32-CGV-000527

René Boudreau, appuyé par Frédéric Soucy, propose :

« Que le montant de la subvention accordée à l'Université par Patrimoine canadien pour des bourses étudiantes soit utilisé pour remplacer une partie des sommes réservées aux bourses dans le budget de fonctionnement de l'Université, et que l'argent ainsi libéré serve à compenser directement l'augmentation des frais de scolarité. »

Le proposeur souligne que le niveau des droits de scolarité exigés par une université joue un rôle dans le recrutement; il ajoute que les étudiantes et les étudiants ont fait plusieurs démarches pour sensibiliser les instances gouvernementales aux besoins de financement des universités et que, en conséquence, ils devraient pouvoir bénéficier du résultat de ces démarches.

Discussion

- Des explications sont données sur la nature de l'aide fournie par Patrimoine canadien; certains facteurs rendent difficile la réalisation de ce qui est proposé.
- Il est peut-être préférable d'accorder des bourses à celles et ceux qui en ont le plus besoin plutôt que d'amoindrir la hausse. Il faut éviter qu'un rattrapage trop important devienne nécessaire.

Vote sur P32 Pour 2 Contre 20 Abstention 0 REJETÉE

- Les membres du Conseil sont sensibles aux effets négatifs d'une augmentation des droits de scolarité. Il reste que l'Université a l'obligation d'assurer une gestion qui permet la survie de l'établissement. Il existe deux sources de financement : les subventions gouvernementales et les droits de scolarité. De plus, l'Université a fait un effort important pour réduire ses dépenses.
- Les étudiantes et les étudiants méritent d'être félicités pour les démarches qu'ils ont faites en vue de sensibiliser le gouvernement et la population au problème de financement des universités.

Vote sur R30 Pour 17 Contre 2 Abstentions 3 ADOPTÉE

21. BUDGET 2000-2001 DU CENTRE DE CONSERVATION DES SOLS ET DE L'EAU POUR L'EST DU CANADA

Voir le Document H, p. 1

R : 33-CGV-000527

Lucie Lavigne, appuyée par Marcel Bujold, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le budget 2000-2001 du Centre de conservation des sols et de l'eau pour l'est du Canada. »

Vote sur R33 unanime ADOPTÉE

Le président remercie les personnes qui ont préparé les budgets que le Conseil vient d'adopter.

22. NOMINATIONS

22.1 Directrice ou directeur de l'École de kinésiologie et de récréologie

Note : Avant de proposer les recommandations 34, 35, 36, 37, 38 et 39, le recteur présente aux membres le rapport des comités de sélection.

R : 34-CGV-000527

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Georges Bouchard, propose :

*« Que **Marc LeBlanc** soit nommé directeur de l'École de kinésiologie et de récréologie pour un mandat de cinq ans, soit du 1er juillet 2000 au 30 juin 2005. »*

Vote sur R34 unanime ADOPTÉE

22.2 Directrice ou directeur de l'École de génie

R : 35-CGV-000527

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Bernard Beaudin, propose :

*« Que **Gilles Cormier** soit nommé directeur de l'École de génie pour un mandat de cinq ans, soit du 1er juillet 2000 au 30 juin 2005. »*

Un membre mentionne que, lorsque des candidatures sont soumises au Conseil, il serait souhaitable qu'un abrégé du curriculum vitae soit fourni aux membres.

Vote sur R35 unanime ADOPTÉE

22.3 Doyenne ou doyen de l'École de droit

Puisqu'il s'agissait d'un poste ciblé, le Comité de sélection a discuté de ce dossier avec le Comité sur l'équité en matière d'emploi.

R : 36-CGV-000527

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Lucie Lavigne, propose :

« *Que Serge Rousselle soit nommé doyen de l'École de droit pour un mandat de cinq ans, soit du 1er juillet 2000 au 30 juin 2005.* »

Les membres discutent de la conclusion formulée par le Comité sur l'équité en matière d'emploi.

Vote sur R36 unanime ADOPTÉE

Pause de midi 5 à midi 57.

22.4 Doyenne ou doyen de la Faculté des sciences

R : 37-CGV-000527

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Jeannot Castonguay, propose :

« *Que Charles Bourque soit nommé doyen de la Faculté des sciences pour un mandat de cinq ans, soit du 1er juillet 2000 au 30 juin 2005.* »

Vote sur R37 unanime ADOPTÉE

22.5 Doyenne ou doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche

R : 38-CGV-000527

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Georges Bouchard, propose :

« *Que Truong Vo-Van soit nommé doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche pour un mandat de cinq ans, soit du 1er juillet 2000 au 30 juin 2005.* »

Vote sur R38 unanime ADOPTÉE

22.6 Vice-rectrice ou vice-recteur du Campus de Shippagan

Note : Armand Caron quitte la réunion.

R : 39-CGV-000527

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par André Richard, propose :

« *Que Armand Caron soit nommé vice-recteur du Campus de Shippagan pour un mandat de cinq ans, soit du 1er juillet 2000 au 30 juin 2005.* »

Vote sur R39 unanime ADOPTÉE

22.7 Rectrice ou recteur

Note : Tous les membres invités quittent la réunion, à l'exception de Marie-Paule Martin et de Line Leduc.

Le président du Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur, Dennis Savoie, présente le rapport du Comité. Il remercie les membres du Comité pour le sérieux de leur travail, les associations et groupes consultés pour leur collaboration, et il indique par ailleurs que le Comité a l'intention de proposer au CEX des modifications à la procédure de sélection. Il fait la lecture de la recommandation adoptée par le Comité : En tenant compte de la politique d'équité en matière d'emploi, après avoir analysé les résultats des consultations, après avoir discuté en détail des mérites des candidatures retenues, le Comité consultatif de sélection recommande au Conseil des gouverneurs la candidature de Yvon Fontaine au poste de recteur de l'Université de Moncton pour un mandat de cinq ans, soit du 1er juillet 2000 au 30 juin 2005.

R : 40-CGV-000527

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Marcel Bujold, fait la proposition suivante :

« *Que Yvon Fontaine soit nommé recteur de l'Université de Moncton pour un mandat de cinq ans, soit du 1er juillet 2000 au 30 juin 2005.* »

Note : Il y a scrutin secret. Pour qu'elle soit acceptée, la candidature doit recevoir l'appui des deux tiers des membres.

Scrutatrices et scrutateur : Marie-Paule Martin, Line Leduc et Jean-Bernard Robichaud.

Les membres invités reviennent en réunion.

Le président informe Armand Caron que sa candidature a reçu l'appui unanime des membres.

(Applaudissements)

Le président informe Yvon Fontaine que sa candidature a reçu l'appui unanime des membres.

(Applaudissements)

Yvon Fontaine exprime sa reconnaissance aux membres du Conseil et remercie le Comité consultatif de sélection. Il ajoute qu'il souhaite pouvoir compter sur la collaboration du Conseil et de toute la communauté universitaire pour mener à bien ce mandat qu'il accepte avec enthousiasme. Il remercie enfin le recteur et les membres de la Régie pour leur appui.

Le président indique que le prochain recteur pourra compter sur la collaboration du Conseil et le recteur félicite Yvon Fontaine. Il souligne qu'en choisissant pour huitième recteur un diplômé de l'Université, ce qui est une première, l'Université franchit une étape de son histoire. Il mentionne que le résultat du vote révèle un consensus, ce qu'il juge excellent puisque le recteur de l'Université a besoin de se sentir appuyé.

R : 41-CGV-000527

Laurie Boucher, appuyé par Édith Léger, propose :

« Que le Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur soit remercié pour la qualité du travail accompli. »

Le président tient à souligner le professionnalisme dont ont fait preuve les membres du Comité.

Vote sur R41 unanime ADOPTÉE

Armand Caron exprime sa loyauté envers l'Université et remercie les membres du Conseil, la communauté universitaire, les gens de sa région, ainsi que Jean-Bernard Robichaud. Il assure le futur recteur de son soutien et remercie enfin le Conseil pour avoir accepté la création d'un programme de baccalauréat exclusif au Campus de Shippagan.

R : 42-CGV-000527

Jeannot Castonguay, appuyé par Gilles Godbout, propose :

« Que les bulletins de vote soient détruits. »

Vote sur R42 unanime ADOPTÉE

23. RESTRUCTURATION

Le recteur attire l'attention des membres sur le contenu du jugement Deschênes, particulièrement en ce qui touche les pouvoirs respectifs des deux instances, le Conseil et le Sénat. Il rappelle que des modifications seront proposées aux Statuts et règlements afin qu'ils soient conformes à ce que stipule le jugement. Il précise par ailleurs qu'il serait sage, de la part du Conseil, de consulter le Sénat avant de prendre toute décision de nature académique.

Les membres discutent des modifications qui seront apportées aux Statuts et règlements et de la nécessité que la restructuration se fasse selon les délais prévus.

24. COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Le président informe les membres que le CEX suggère que Laurie Boucher, Mildred Pinet et Gilles Godbout soient nommés membres de ce comité. (Le recteur y siège d'office.)

R : 43-CGV-000527

Frédéric Soucy, appuyé par Annie Chiasson, propose :

« *Que René Boudreau soit nommé membre du Comité de mise en candidature.* »

R : 44-CGV-000527

Yves Martin, appuyé par Bernard Beaudin, propose :

« *Que les nominations cessent.* »

Vote sur R44 unanime ADOPTÉE

Puisque trois postes sont à pourvoir et que quatre candidatures sont proposées, il y a vote.

Note : Le scrutin est secret.

Scrutatrice et scrutateurs : Colette Landry-Martin, Paul-Émile Benoit et Viateur Viel.

Résultat du vote : **Laurie Boucher, Gilles Godbout et Mildred Pinet** sont élus membres du Comité de mise en candidature.

25. RAPPORT DU RECTEUR

Voir le Document J, p. 1-48

Le recteur présente les grandes lignes de son rapport, qui consiste en un bilan de ses dix années au rectorat.

Les membres remercient le recteur pour ce rapport. Le président souligne l'enthousiasme du recteur, sa passion pour l'Université qui ne s'est jamais démentie.

R : 45-CGV-000527

Les membres du Conseil des gouverneurs proposent :

« Que des remerciements sincères soient faits à Jean-Bernard Robichaud. »

Vote sur R45 unanime ADOPTÉE

26. AFFAIRES NOUVELLES

26.1 Successeur du VRER

Puisque le poste de VRER sera vacant, il convient de le pourvoir. La politique de sélection des cadres prévoit que le comité de sélection doit être formé neuf mois avant l'entrée en fonction de la personne choisie; il serait souhaitable que ce délai soit réduit (pour qu'une proposition soit soumise au Conseil de décembre) et qu'une ou un VRER par intérim soit nommé le plus tôt possible.

R : 46-CGV-000527

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Yves Martin, propose :

« Qu'il y ait dérogation à la politique de sélection des cadres en ce qui touche le délai de neuf mois entre la formation du Comité de sélection et la proposition d'une candidature au vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche. »

Vote sur R46 unanime ADOPTÉE

R : 47-CGV-000527

André Richard, appuyé par Jeannot Castonguay, propose :

« Que le Comité exécutif soit autorisé à approuver la nomination d'une ou d'un VRER par intérim; le nom de la personne choisie sera soumis au Conseil pour approbation, en septembre. »

Vote sur R47 unanime ADOPTÉE

26.2 Centre de recherche au Nouveau-Brunswick et Charte de l'Université

Un membre indique qu'il serait opportun pour l'Université d'intensifier ses démarches auprès du gouvernement fédéral qui doit décider sous peu du lieu d'implantation d'un centre de recherche au Nouveau-Brunswick. Il mentionne par ailleurs qu'il conviendrait que les membres du Conseil réfléchissent aux modifications possibles de la Charte en vue de favoriser le développement de chaque campus.

26.3 FÉÉCUM

René Boudreau informe les membres que la démarche entreprise par la FÉÉCUM auprès de diverses instances gouvernementales (étude juridique) progresse bien.

27. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 27 septembre, à 9 h, à Edmundston. (Il est à noter qu'une cérémonie de remise de médaille d'honneur se tiendra la veille.)

28. CLÔTURE

La séance est levée à 15 h 32.

Contresigné le _____

Dennis Savoie, président _____

Line Leduc, secrétaire des instances _____